



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

**« Accompagnement, Bilan,
Réussite, Insertion (ABRI) »
« Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° 1-2009, **axe 1 « Réduire les sorties prématurées du système de formation initiale »**, **programme 7 « Accompagnement et insertion professionnelle des étudiants qui décrochent »** lancé en juin 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE Numéro du projet AP1_486
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : Accompagnement, Bilan, Réorientation, Insertion (ABRI)
Objectifs initiaux : Recenser et analyser les difficultés rencontrées par les étudiants en risque de « décrochage », définir avec eux un projet qui les remobilise, et mettre en œuvre les actions qui leur permettront de s’y engager.
Public(s) cible(s) : étudiants de 1 ^{ère} année de Licence et de DUT, toutes filières confondues. Sur la durée totale de l’expérimentation, 2540 étudiants ont été concernés par le dispositif.
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : Le dispositif ABRI se développe en plusieurs étapes tout au long de l’année universitaire : - Repérage et identification des étudiants, en partenariat avec les responsables de département et avec les enseignants des équipes pédagogiques (mise en place d’une fiche de liaison). - Prise de contact téléphonique avec les étudiants par le conseiller ABRI et proposition d’un premier RDV de diagnostic. - Analyse des difficultés rencontrées par l’étudiant. - Accompagnement individualisé par des entretiens de bilan-réorientation, la construction d’un projet d’études et d’insertion professionnelle, l’élaboration d’un plan d’action, le suivi de sa réalisation.
Territoire(s) d’expérimentation : Département des Yvelines auquel s’ajoutent les autres départements d’Ile de France ou en proximité. Ces territoires sont principalement constitués de zones urbaines dont plusieurs sont qualifiées de sensibles.
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Une meilleure compréhension du phénomène du décrochage en 1 ^{ère} année d’études supérieures, en Licence et en DUT. L’importance de la détection précoce de l’étudiant en difficulté. Le rôle déterminant d’une analyse projet/bilan réalisée avec l’étudiant pour définir une orientation positive. La remédiation doit être centrée sur les lacunes accumulées dans le parcours antérieur, que ce soit pour se maintenir dans le cursus choisi, ou pour se réorienter vers d’autres études supérieures. La consolidation des compétences générales et transversales contribue aussi à renforcer la confiance des étudiants en leurs capacités.
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : l’ARCNAM, les CFA, les lycées ayant des BTS, la Chambre de Commerce et d’Industrie de Versailles et du Val d’Oise, les communautés d’agglomération. (2) Partenaires effectifs de l’expérimentation : l’ARCNAM, les CFA, les lycées ayant des BTS, la Chambre de Commerce et d’Industrie de Versailles et du Val d’Oise, les communautés d’agglomération.
Partenaires financiers (avec montants): l’UVSQ pour 544 985 €
Durée de l’expérimentation : (1) Durée initiale : 24 mois (2) Durée effective : 27 mois (avril 2010 – fin juin 2012)
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines Type de structure : Etablissement public d’enseignement supérieur
L’ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : CNAM + Université Paris Sud (ex Paris 11) + GIP-FCIP Académie de Versailles Type de structure : Structures publiques



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Sommaire

<i>Introduction</i>	5
<i>I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation</i>	5
A. Objectifs de l'expérimentation	5
B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative).....	5
1. Public visé	5
2. Bénéficiaires directs.....	6
3. Bénéficiaires indirects.....	13
<i>II. Déroulement de l'expérimentation</i>	14
A. Actions mises en œuvre	14
1. Etapes préparatoires pour la mise en place du dispositif support :.....	14
2. Les phases de l'accompagnement ABRI	15
3. Le déroulement du processus	16
B. Partenariats	25
1. Partenaires opérationnels.....	25
2. Partenaires financiers	25
C. Pilotage de l'expérimentation.....	25
<i>III. Enseignements généraux de l'expérimentation</i>	26
A. Modélisation du dispositif expérimenté.....	26
B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif	27
1. Public visé	27
2. Utilité et pérennisation du dispositif	27
3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance	28
Conclusion	28

Introduction

En réponse à l'appel à projets lancé en avril 2009 par le Haut Commissariat à la Jeunesse dans le cadre du programme national d'expérimentation pour les jeunes, la DRIP et le service de Formation Continue de l'UVSQ ont mis en place le dispositif « ABRI » (Accompagnement, Bilan, Réorientation, Insertion). Visant à limiter les « sorties prématurées » des étudiants de l'enseignement supérieur, il propose aux étudiants susceptibles d'abandonner en cours d'année un accompagnement individuel par des conseillers spécialisés.

Ce projet expérimental sur 2 ans, démarré en avril 2010, a été reconduit en 2011-12, pour disposer de deux années universitaires pleines de fonctionnement. Cette expérimentation a permis, dans un premier temps, de cerner le phénomène de décrochage sur une large population entrante en première année d'études supérieures, puis d'en analyser les raisons majeures, à l'aide d'entretiens approfondis. Un ensemble de solutions de remédiation, combinées et adaptées au profil de chaque décrocheur, a alors pu être mis en œuvre dans le cadre d'un plan d'action.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Le dispositif ABRI a pour mission de recenser et d'analyser les difficultés rencontrées par les étudiants en risque de « décrochage », de définir avec eux un projet propre à les remobiliser et de mettre en œuvre les actions qui leur permettront de s'y engager. Les conseillers ABRI vont aider ceux qui poursuivent, et ceux qui se réorientent, à trouver le meilleur accompagnement pédagogique et méthodologique, soit dans les outils proposés par l'université (tutorat, modules de méthodologie...) soit par des modules de remédiation spécifiques. Les étudiants qui souhaitent s'engager dans une insertion professionnelle rapide, qu'elle soit temporaire ou plus pérenne, sont également accompagnés dans la définition de leur projet professionnel et leur recherche d'emploi.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé

Dans les deux années universitaires pleines de fonctionnement, ABRI a été prioritairement destiné aux étudiants de 1ère année de Licence et de DUT, toutes filières confondues. Dans le projet tel que formulé à l'origine, seuls étaient concernés les étudiants entrant en première année de trois composantes (UFR de Sciences, UFR des Sciences sociales, Faculté de Droit et science politique). Néanmoins après une première phase de fonctionnement, le dispositif d'accueil étant en place, il est apparu nécessaire à l'équipe des conseillers ABRI de répondre à l'ensemble des demandes des étudiants de première année de Licence et de DUT, afin de ne pas induire une forme de discrimination qui aurait pu être perçue négativement par les étudiants et la communauté universitaire.

Les étudiants ont été contactés par les conseillers ABRI, après avoir été identifiés par l'équipe pédagogique de leur formation parce qu'ils présentaient des difficultés (premiers résultats alarmants, absentéisme,...). Ils peuvent aussi recourir à ce dispositif par une démarche personnelle, à tout moment de l'année universitaire. Une information est faite en début d'année lors des journées de rentrée, elle est disponible également sur le site Web.

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

En terme prévisionnel, nous avons estimé un effectif de 2700 inscrits lors d'une année universitaire en L1 de sciences, sciences sociales et droit et science politique. Nous avons prévu que 530 étudiants en difficulté soient identifiés (20 %), 300 pouvant être considérés comme décrocheurs, soit environ 12 % de l'effectif global et 60 % des étudiants en difficulté. Les bénéficiaires directs qu'il convient d'analyser sont les étudiants repérés comme étant en difficulté par l'équipe pédagogique de proximité (notamment les chargés de TD ou de TP). Sur toute la durée effective de l'expérimentation, 2540 étudiants dans cette situation ont été identifiés, constituant 25 % de l'effectif total de L1 et 5 % de celui de DUT1.

En terme de réalisation, une base de données spécifique, conçue pour le dispositif, et renseignée au fur et à mesure de son déploiement, a permis l'enregistrement continu des actions mises en œuvre. Ainsi, nous pouvons caractériser quantitativement les bénéficiaires du dispositif, ce que décrivent les tableaux de synthèse ci-dessous.

2.1.1 Population étudiante concernée, population étudiante identifiée en difficulté, population entrée dans le dispositif (nombre et %)

Effectif et %	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Effectif total entrant en première année de Licence (L1)	3147	3222	3318
Effectif total entrant en première année de DUT (DUT1)	704	697	701
Population totale concernée	3851	3919	4019
Effectif de DUT1 et L1 identifié en difficulté	157	1191	1078
Effectif total d'autres niveaux ayant contacté ABRI	3	71	40
Effectif total entré dans le dispositif ABRI	20	295	312
% étudiants en difficulté / effectif total en 1 ^{ère} année	4%	30%	26,8%
% étudiants en difficulté / étudiants en L1	5%	39%	33,6%
% des étudiants entrés dans ABRI / étudiants identifiés en difficulté	12,7%	24,7%	28,9%

La population d'étudiants identifiés en difficulté s'est avérée plus importante que celle que nous avons prévue, tant en nombre qu'en pourcentage. Sur les années deux universitaires complètes d'exercice, l'effectif identifié a représenté plus du double de celui initialement envisagé.

Cependant, l'effectif des étudiants en difficulté, pré-décrocheurs ou décrocheurs avérés, qui sont entrés dans le dispositif ABRI sur les deux années complètes de fonctionnement, a été conforme à la prévision. En 2011-12, deuxième année complète de fonctionnement, ce dispositif ayant été davantage présenté en début d'année aux amphis de rentrée et par conséquent mieux connu des

étudiants, il s'est inscrit davantage pour eux comme un recours utile (croissance de 4,2 points). Son intérêt a, par ailleurs, été souligné par les organisations étudiantes à l'occasion des dernières élections pour le renouvellement des conseils centraux de l'université.

2.1.2 Répartition des étudiants identifiés en difficulté par sexe

Sexe	Année 2009		Année 2010		Année 2011	
	Effectif en nombre	%	Effectif en nombre	%	Effectif en nombre	%
Effectif féminin	89	57%	632	53%	535	50%
Effectif masculin	68	43%	560	47%	543	50%
Effectif total	157	100%	1191	100%	1078	100%

La répartition par sexe des étudiants identifiés en difficulté semble montrer que ce critère de distinction n'est pas particulièrement pertinent, globalement les proportions étant équivalentes.

2.1.3 Etudiants en difficulté et baccalauréat

▪ Répartition des étudiants identifiés en difficulté par type de bac

Types de bac	Année 2009			Année 2010			Année 2011		
	Effectif en difficulté	% dans le total des étudiants en difficulté	Part dans le total des inscrits	Effectif en difficulté	% dans le total des étudiants en difficulté	Part dans le total des inscrits	Effectif en difficulté	% dans le total des étudiants en difficulté	Part dans le total des inscrits
Bac général	105	67%	75%	714	60%	74%	637	59%	74%
Bac technologique	41	26%	18%	300	25%	18%	265	25%	17%
Bac professionnel	7	4%	3%	111	9%	4%	108	10%	4%
Bac à l'étranger	3	2%	4%	56	5%	4%	61	6%	5%
Autres	1	1%		11	1%		7	1%	
Total	157	100%	100%	1192	100%	100%	1078	100%	100%

Conformément à la logique des études universitaires, la majeure partie des inscrits en première année à l'université détient un Bac général et représente donc la part la plus importante des étudiants identifiés en difficulté (en 2009 : 67%, en 2010 : 60%, en 2011 : 59%). Mais, bien que le décrochage puisse concerner tous les bacs, les titulaires de baccalauréats technologiques et professionnels représentent une part bien supérieure parmi les étudiants en difficulté (de 30% à 45%) que dans l'ensemble des inscrits (autour de 21%, 22%) (en rouge dans le tableau).

- **Répartition des étudiants en difficulté selon leur âge au Bac et selon l'année d'obtention du Bac**

Age d'obtention du Bac	Année 2009		Année 2010		Année 2011	
	effectif	%	effectif	%	Effectif	%
Moins de 18 ans	2	1%	38	3%	28	3%
18 ans (âge normal)	64	41%	514	43%	506	47%
Plus de 18 ans	91	58%	634	54%	542	50%
	157	100%	1186	100%	1076	100%

Année du Bac et entrée en 1 ^{ère} année	Année 2009		Année 2010		Année 2011	
	effectif	%	Effectif	%	effectif	%
Année d'obtention du bac antérieure à celle de la 1 ^{ère} année	47	30%	443	37%	343	32%
Année d'obtention du bac identique à celle de la 1 ^{ère} année	110	70%	743	63%	733	68%
	157	100%	1186	100%	1076	100%

Les étudiants qui ont obtenu leur bac tardivement constituent la part principale des étudiants identifiés en difficulté, ce retard étant souvent imputable à un ou plusieurs redoublements antérieurs. Néanmoins, cette part décroît dans le temps. Pour près des deux tiers, les étudiants en difficulté sont parvenus dans leur formation dans la directe continuité de leurs études secondaires : ils ont obtenu le bac l'année précédente (en rouge).

- **Etudiants en difficulté et mention au bac**

Mention au BAC	Année 2009		Année 2010		Année 2011	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Très bien	1	0%	1	0%	14	1%
Bien	3	2%	56	5%	41	4%
Assez bien	25	16%	199	17%	206	19%
Passable	73	46 %	16	60%	612	57%
Non communiqué et sans objet	55	35%	213	18%	201	19%
	157	100%	1185	100%	1078	100%

L'obtention d'un Bac avec mention ne protège pas totalement des difficultés en première année d'études supérieures à l'université. Certes, l'on observe que la majeure partie des étudiants en difficulté a obtenu le Bac avec la mention « passable ». Néanmoins, les étudiants en difficulté titulaires d'un Bac avec mention représentent un pourcentage non négligeable, et en augmentation (18 % en 2009, 22 % en 2010, 24 % en 2011). Les étudiants identifiés en difficulté qui ont obtenu le Bac avec une mention TB et représentent un effectif accru en 2011, appartiennent à des formations très diverses. Ce ne sont pas essentiellement des inscrits en première année de médecine, comme on aurait pu l'envisager de façon simpliste.

2.1.4 Filières de provenance des étudiants en difficulté

Niveau et type	Type formation	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Total général	Rang par effectif total
L1	L1 AES	6 4%	159 13%	122 11%	287 12%	3
	L1 LLCE Anglais	2 1%	98 8%	68 6%	168 7%	5
	L1 Droit	41 26%	345 29%	308 29%	694 29%	1
	L1 Droit parcours langues	2 1%	11 1%	20 2%	33 1%	
	L1 Droit/Anglais	3 2%	12 1%	36 3%	51 2%	
	L1 Economie	6 4%	139 12%	118 11%	263 11%	4
	L1 Economie/Langues		2 0%	3 0%	5 0%	
	L1 Etudes Européennes et Internationales			6 1%	6 0%	
	L1 LLCE Espagnol		15 1%	6 1%	21 1%	
	L1 Géographie	1 1%	21 2%	16 1%	38 2%	
	L1 Histoire	56 36%	42 4%	47 4%	145 6%	6
	L1 Lettres Modernes	1 1%	29 2%	16 1%	46 2%	
	L1 MASS		5 0%	5 0%	10 0%	
	L1 Médecine	4 3%	43 4%	23 2%	70 3%	
	L1 Sciences	32 20%	216 18%	207 19%	455 19%	2
	L1 Sociologie		49 4%	68 6%	117 5%	7
L1 STAPS	2 1%	2 0%	1 0%	5 0%		
DUT1	DUT GACO 1			2 0%	2 0%	
	DUT GEII 1	1 1%		0 0%	1 0%	
	DUT Info 1		3 0%	1 0%	4 0%	
	DUT R & T 1			1 0%	1 0%	
	DUT TC 1			4 0%	4 0%	
Total Effectifs étudiants en difficulté		157	1191	1078	2426	
Total %		100%	100%	100%	100%	

Certaines licences constituent une part importante des étudiants identifiés en difficulté (en bleu dans le tableau). Ainsi, les principales filières d'origine de ces étudiants sont le Droit (29 %), les Sciences (19 %), l'AES (12 %), l'Economie-Gestion (11 %).

Ces chiffres ne signifient pas que ces filières soient ni les plus sélectives, ni les plus concernées par des publics fragiles. Ainsi, si globalement 30% des étudiants de première année a été repéré en difficulté en 2010, cette part est maximale en Anglais (70%), AES (65%) et Sociologie (59%).

	Inscrits	Repérés en difficultés	% repérés / inscrits
L1 LLCE Anglais	141	98	70%
L1 AES	244	159	65%
L1 Sociologie	83	49	59%
L1 Géographie	36	21	58%
L1 Droit parcours droit	594	345	58%
L1 Economie	252	141	56%
L1 Lettres Modernes	60	29	48%
L1 Sciences	556	216	39%
L1 Histoire	120	42	35%
L1 LLCE Espagnol	45	15	33%
L1 MASS	23	5	22%
L1 Droit parcours langues	63	11	17%
L1 Droit/anglais	76	12	16%
PACES	818	43	5%
DUT 1 Informatique	96	3	3%
L1 STAPS	103	2	2%
Total général	3919	1191	30%

L'analyse des séries du bac des étudiants identifiés en difficulté dans chaque filière apporte un éclairage supplémentaire.

Répartition / bac des étudiants en difficulté (2009 à 2011)	Général			Technologique		Professionnel	Autres	Effectif d'étudiants en difficulté
	L	ES	S	Tertiaire	Secondaire			
L1 Sociologie	7%	18%	9%	41%	3%	14%	8%	117
L1 AES	3%	25%	3%	37%	1%	22%	8%	287
L1 Droit	22%	37%	12%	19%	1%	5%	4%	727
L1 Droit-Anglais & Economie-Langues	20%	57%	16%	5%	0%	0%	2%	56
L1 Economie	1%	43%	19%	19%	3%	6%	10%	263
L1 Histoire & géographie	26%	27%	7%	22%	3%	10%	4%	183
L1 Lettres et langues	30%	17%	6%	22%	3%	11%	11%	241
L1 Sciences (y c. MASS et STAPS)	0%	3%	57%	12%	14%	10%	3%	470
PACES	0%	3%	91%	1%	3%	0%	1%	70
Ensemble	13%	25%	22%	20%	5%	9%	6%	2414

Répartition par bac des inscrits en 2010	L	ES	S	Techno	Pro	Autres	Inscrits en 2010
L1 Sociologie	10%	25%	12%	35%	11%	7%	83
L1 AES	2%	34%	8%	34%	16%	8%	244
L1 Droit	23%	44%	17%	12%	2%	2%	657
L1 Droit-Anglais & Economie-Langues	23%	53%	23%	0%	0%	0%	81
L1 Economie	2%	46%	24%	15%	6%	8%	247
L1 Histoire & géographie	21%	44%	8%	17%	6%	3%	156
L1 Lettres et langues	39%	17%	8%	21%	8%	7%	254
L1 Sciences (y c. MASS et STAPS)	1%	4%	68%	18%	6%	4%	682
PACES	0%	1%	93%	4%	0%	1%	818
Total général	8%	21%	44%	18%	4%	4%	3919

En AES et en Sociologie, les étudiants issus des Baccalauréats technologiques tertiaire sont nombreux (38 % en AES et 44 % en Sociologie) et c'est aussi dans ces filières où la part de détenteurs de Bac professionnels est la plus importante. Les titulaires de Bacs de ces séries sont certes un peu plus fragiles que ceux des bacs généraux, mais les bacheliers professionnels le sont plus sensiblement. Si les bacheliers ES constituent une part importante des étudiants en difficulté dans ces formations (25 % pour l'AES et 18 % pour la Sociologie), ils sont sous-représentés par rapport à la place qu'ils occupent parmi les inscrits (respectivement 34% et 25% en 2010).

En Droit et en Economie – Gestion, la part des Bacs professionnels et technologiques parmi les étudiants en difficulté est moindre (25 % en Droit et 28 % en Economie – Gestion), mais elle est assez nettement supérieure à celle qu'ils occupent dans la population des inscrits (14% en Droit, 21% en Economie).

Les doubles licences, Droit/Anglais et Economie/Langues sont des formations sélectives, recrutant sur dossier et entretien des étudiants ayant un bagage secondaire solide. Ce sont exclusivement titulaires de bacs généraux, et ceux qui ont un bac ES, pourtant majoritaires, semblent aussi un peu plus fragiles : les détenteurs de ce bac représentent 57% des étudiants en difficulté entre 2008 et 2011 et 53% des inscrits de 2010.

En Histoire et Géographie et en Lettres et Langues, les Bacs professionnels et technologiques constituent plus d'un tiers des étudiants en difficulté (35 % en Histoire et Géographie et 36 % en Lettres et Langues) alors qu'ils représentent respectivement 23% et 30% des inscrits. En Histoire et Géographie, la série ES se révèle bien adaptée, alors qu'en Lettres et langues, c'est la série L qui protège des difficultés.

Pour les Sciences, nous effectuons les mêmes constats, plus du tiers des étudiants identifiés en difficulté est titulaire d'un Bac professionnel ou technologique (36%), alors qu'ils ne forment que 24% des inscrits. Mais, les titulaires de Bac S, très majoritaires, sont aussi parfois en difficulté. En Médecine, il s'agit avant tout d'étudiants qui, d'eux-mêmes, ont estimé être en difficulté au regard du concours et qui ont, par anticipation, essayé de trouver une solution alternative aux études médicales.

En synthèse, quelle que soit la filière, environ un tiers des étudiants en difficulté sont issus des Bacs professionnels et technologiques. Néanmoins, la part majoritaire est constituée par des étudiants titulaires de bacs généraux, même quand les filières fréquentées peuvent sembler en cohérence avec les études secondaire. Ceci soulève la question des modalités de l'orientation en Terminale et plus globalement au lycée.

Modalités d'orientation et d'information sur l'université		Année 2009		Année 2010		Année 2011		Total	
Avez-vous eu des conseils d'orientation ?	Non	135	86%	806	68%	691	64%	1632	67%
	Oui	22	14%	386	32%	387	36%	795	33%

Ainsi, environ deux tiers des étudiants identifiés en difficulté ont déclaré n'avoir pas eu de conseils d'orientation. Ceux qui en ont bénéficié, les ont recueillis autant auprès de leurs proches (parents, frères et sœurs) que de leurs professeurs et du CIO. Enfin, l'information donnée par l'orientation active et lors des journées portes ouvertes a également joué un rôle, pour ceux qui y ont fait appel.

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public bénéficiaire de l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Identifiant du projet	AP1_486	Nom de la structure porteuse de projet	Université de Yvelines - Paris
------------------------------	---------	---	-----------------------------------

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action						
Jeunes	1060	160	1262	1118	2540	
Adultes						
Nombre total de bénéficiaires						

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
--	---	--

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques

1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		
18-25 ans	1060	2540
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		2540
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Niveau de formation		
Infra V		
Niveau V		
Niveau IV		
Niveau III	1060	2540
Niveau II		
Niveau I		
Sexe		
Filles		1324
Garçons		1216
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML		
Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML		
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML		

Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)		
Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)	Départementale	Départementale
Régionale (une seule région)		
Inter-régionale (2 et 3 régions)		
Nationale (plus de 3 régions) ?		
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville		
Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	Oui, une partie de mon territoire
Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville		

Remarques

La population visée par l'expérimentation était l'ensemble des étudiants de 1ère année de Licence (UFR : Sciences, Droit, Sciences Sociales et humanités), élargie dans la réalisation à quelques étudiants de première année de DUT et en préparation du CACES. Cette population étudiante provient du département des Yvelines, des autres départements de l'Île de France et de quelques départements périphériques à l'Île de France (Eure, Eure et Loir...). Ces départements sont tous caractérisés par des villes ayant des quartiers sensibles (pour les Yvelines : Mantes, Trappes, Chanteloup les vignes).

2.2. Analyse qualitative

Le phénomène de décrochage a pour première caractéristique sa complexité. En effet, la description statistique du public visé par l'expérimentation montre bien la multiplicité des éléments ayant pu conduire à un comportement de décrochage.

Ainsi, tous les bacs sont concernés par le phénomène. Certains bacs (bacs professionnels et technologiques) sont cependant surreprésentés, apparaissant en décalage au regard des exigences de certaines filières.

Si les étudiants parvenant en 1^{ère} année avec une ou plusieurs années de retard représentent un peu plus de la moitié des étudiants identifiés en difficulté, ceci laisse supposer que les raisons de ces retards ont joué un rôle (redoublements dans le passé avec acquisitions incomplètes). La part complémentaire, dans une proportion proche, est constituée d'étudiants à l'heure, montrant ainsi qu'un parcours régulier peut également déboucher sur des difficultés dans le supérieur. En outre, même des étudiants ayant obtenu un Bac avec mention connaissent le décrochage. Ainsi, le décalage de niveau d'acquisition ne constitue pas un facteur unique et suffisant pour expliquer le phénomène.

Les filières sont toutes concernées par le décrochage, même celles qui sont sélectives à l'entrée. Certaines formations sont certes fortement représentées dans le groupe des étudiants en difficulté (voir classement dans le tableau « Etudiants en difficulté et filières »). Néanmoins, l'analyse par filière démontre la difficulté à isoler une cause dominante pour chacune. Enfin, l'on constate qu'un nombre important d'étudiants en difficulté n'ont bénéficié d'aucun conseil d'orientation pour leurs choix d'études supérieures.

En synthèse, le décrochage apparaît comme un phénomène multi-causal, avec des causes qui combinées différemment selon chaque étudiant.

On peut décliner les facteurs potentiels de décrochage selon la typologie suivante :

- Difficultés d'adaptation au fonctionnement de l'université (autonomie, isolement au sein d'une masse, maturité, gestion d'emploi du temps).
- Difficultés méthodologiques et lacunes accumulées antérieurement tout au long des études secondaires sur des matières fondamentales, bases nécessaires pour les études supérieures (communication écrite et orale, analyse documentaire, mathématiques de base).
- Problèmes d'orientation (absence d'information ou de conseils, orientation par défaut, malentendu sur le contenu des études choisies).
- Difficultés en termes de niveau (décalage entre le niveau atteint à l'issue de la terminale et le niveau d'exigence de la filière universitaire, plus prononcé dans certaines séries de Bac).
- Difficultés personnelles d'ordre matériel et économique (temps de transport domicile-faculté, logement, conciliation des études avec un emploi salarié, isolement social).

L'analyse quantitative et qualitative du phénomène montre qu'il est nécessaire de construire un dispositif flexible, à la fois adapté à un traitement de masse et proposant une approche personnalisée. Cette personnalisation requiert une analyse de la situation, qui a une durée variable et présente des modalités diversifiées. Selon le profil de l'étudiant, le degré d'approfondissement requis est différent, pour identifier les raisons des difficultés, pour choisir un projet, pour effectuer un bilan « forces-faiblesses » au regard du projet visé, pour essayer de remédier à certaines de ces faiblesses dans une perspective de renforcement, afin de réussir dans le projet choisi.

3. Bénéficiaires indirects

La mise en place du dispositif ABRI a été bien reçue par la communauté universitaire dans son ensemble, y compris par les étudiants qui ont exprimé, lors des élections, leur intérêt à son égard. Ce dispositif contribue à les rassurer sur le fait de ne pas être abandonnés à eux-mêmes en

cas de difficultés. A ce titre, il s'inscrit pleinement comme un des principaux services offert par la Direction de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle (DRIP).

Pour le corps enseignant, il est important de comprendre le phénomène de décrochage, afin d'agir en connaissance de cause pour améliorer la réussite en Licence. L'expérimentation fera l'objet de communications présentant les résultats des analyses qui ont été menées à cette occasion, tant à l'interne qu'à l'externe de l'université.

Enfin, l'expérimentation a permis de nouer des relations avec un ensemble d'établissements proposant des BTS et d'autres formations, notamment professionnelles. Ce réseau pourra être activé au bénéfice d'étudiants qui souhaiteraient être réorientés.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

L'aide proposée dans le dispositif ABRI visait à offrir aux étudiants décrocheurs un accompagnement global, débutant par une écoute. Parfois des conseils ponctuels étaient suffisants. Souvent, ce parcours se poursuivait par une aide à la construction d'un projet professionnel ou d'études pour aboutir à la définition d'un plan d'action, à sa mise en œuvre et à son suivi.

Le processus d'accompagnement dans ce dispositif visait à offrir à l'étudiant un espace qui lui permette de prendre le temps d'une vraie réflexion sur son avenir, autant à court terme qu'à plus ou moins long terme, portant sur son projet professionnel et sur le choix de la voie d'études la plus appropriée.

Il a permis d'établir un espace où l'étudiant se sente en confiance, où la réflexion et l'exploration des différentes voies possibles soit encouragée, mais aussi où l'étudiant soit conduit à faire preuve de réalisme, à analyser ses atouts et ses faiblesses pour le projet envisagé, à découvrir des solutions et actions à entreprendre pour sa réalisation. L'étudiant y est encouragé à agir, à gagner en autonomie, à devenir acteur de son orientation et de son parcours d'études, aussi bien dans ses démarches, que dans la construction des outils et ressources lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Un ensemble d'actions ont été entreprises pour mettre en place le dispositif support et déployer le processus d'accompagnement ABRI pour les étudiants en difficulté, les décrocheurs potentiels ou avérés.

1. Etapes préparatoires pour la mise en place du dispositif support :

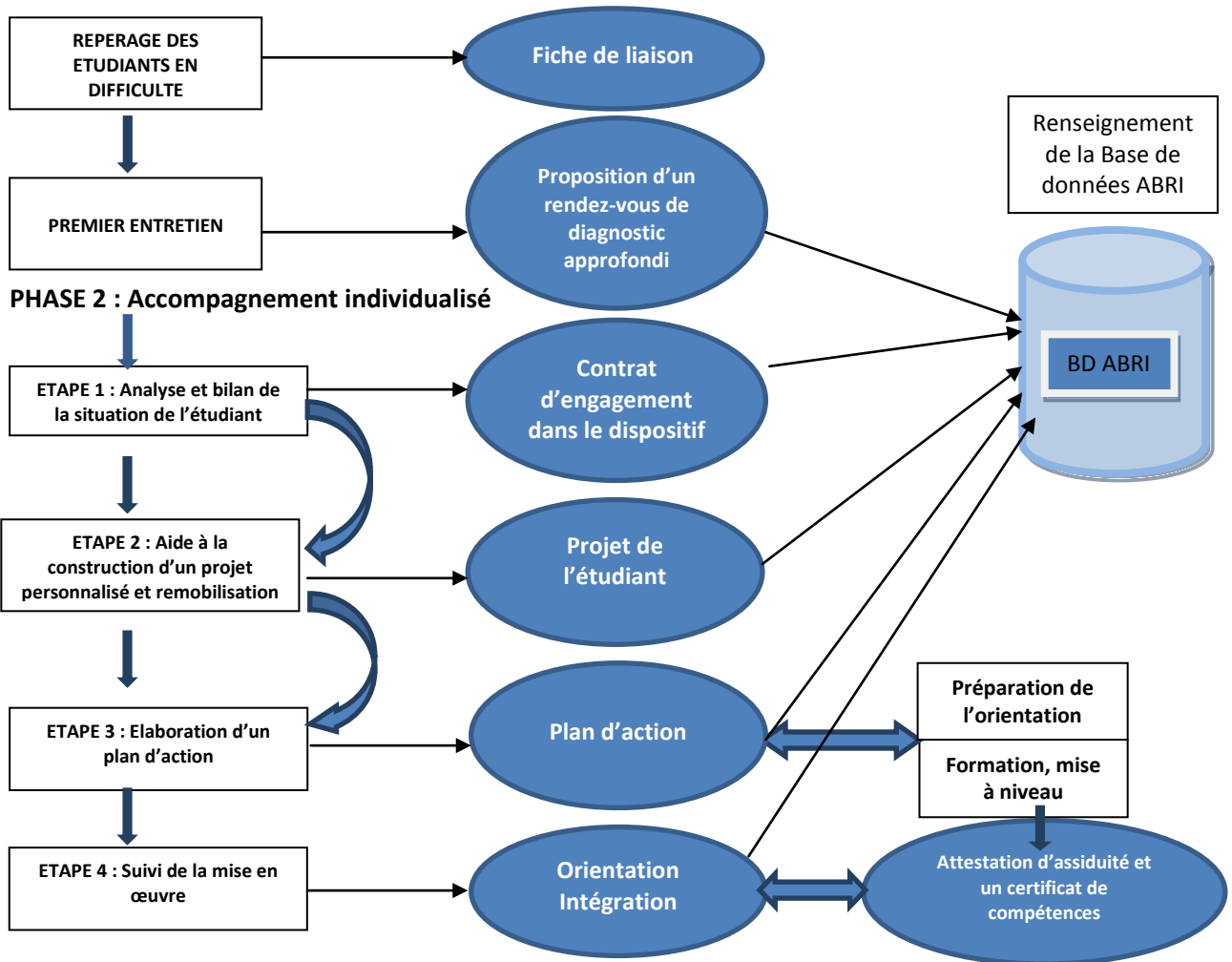
Ces différentes étapes s'organisent autour de :

- La constitution d'une équipe d'accompagnement (4 conseillers ABRI « bilan-projet », 1 conseiller remédiation) et l'organisation de son activité (installation du lieu d'accueil, conception d'outils, de questionnaires d'analyse).
- Le développement d'une base de données spécifique « ABRI » permettant le suivi en continu des interventions réalisées au sein du dispositif : il comprend la conception d'une base de données relationnelle et la réalisation d'interfaces de saisie (travail réalisé de façon collaborative par un informaticien et les conseillers).
- La constitution du comité de pilotage.
- La mise en place d'un système de gestion financière (organisation en centre de ressources affectées, recrutement du personnel support (1 gestionnaire).

- La constitution des équipes en charge du repérage des étudiants en difficulté (contact avec les responsables pédagogiques dans chaque cursus, mise en place d'une fiche de liaison).
- L'information sur l'existence du dispositif des étudiants lors des amphithéâtres de rentrée. Des actions de communication ont été également réalisées en cours d'année (Forum entreprises – emploi, actions « Réussite en Licence »).

2. Les phases de l'accompagnement ABRI

PHASE 1 : Repérage et proposition de l'accompagnement ABRI



Le dispositif ABRI se déroule de la manière suivante :

Phase 1 : repérage des étudiants en difficulté

- Repérage et identification des étudiants, en partenariat avec les responsables de filière ou département, en collaboration les enseignants de l'équipe pédagogique (mise en place d'une fiche de liaison).
- Prise de contact téléphonique avec les étudiants par le conseiller d'orientation ABRI et proposition pour un premier RDV de diagnostic.
- Première analyse des difficultés rencontrées par l'étudiant.

Phase 2 : accompagnement des étudiants décrocheurs ou décrocheurs potentiels

- Accompagnement individualisé par des entretiens de bilan-réorientation :

1^{ère} étape - Analyse et bilan de la situation de l'étudiant.

S'il souhaite poursuivre l'accompagnement, signature d'un contrat d'engagement entre lui et le conseiller référent ABRI.

Résultat : Contrat d'engagement dans le dispositif.

2^{ème} étape - Aide à la construction d'un projet personnalisé / remobilisation.

- Bilan des centres d'intérêt personnels et des aspirations professionnelles
- Bilan des compétences acquises
- Exploration des secteurs professionnels et / ou métiers qui intéresseraient l'étudiant
- Réalisation d'enquêtes métiers auprès de professionnels pour valider un projet
- Possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages de découverte Métiers

Résultat : Projet de l'étudiant défini.

3^{ème} étape - Elaboration d'un plan d'action en fonction du projet.

A partir du projet défini, un plan d'action est construit avec l'étudiant. Une fois ce plan d'action élaboré, le processus se poursuit par la mise en œuvre des solutions préconisées et acceptées par l'étudiant décrocheur. A cette étape, l'étudiant est soutenu par différents acteurs, partenaires du dispositif, pour optimiser la réussite de son projet. Il a la possibilité de participer à des modules de formation (remise à niveau, certifications...). Il est accompagné dans son éventuelle recherche d'emploi (aide à la rédaction du CV, à l'entretien d'embauche...).

Résultat : Plan d'action.

4^{ème} étape - Suivi de la mise en œuvre.

Suivi de l'étudiant dans son intégration dans une formation ou sur le marché de l'emploi par un entretien de régulation (analyse des difficultés rencontrées, remotivation...).

Résultat : Objectif du projet atteint (la mesure de cet indicateur suppose un suivi à terme, qui constituait l'un des motifs de la seconde demande de prolongation).

3. Le déroulement du processus

Le dispositif d'accompagnement a concerné un public total de 2540 étudiants identifiés comme étant en difficulté, ceci sur l'ensemble de la période de l'expérimentation. Sur cet ensemble,

627 étudiants pré-décrocheurs ou décrocheurs avérés ont été suivis de manière approfondie sur l'intégralité du dispositif.

3. 1 L'apport des entretiens dans la compréhension du décrochage

Le processus repose sur des entretiens débouchant sur un ensemble d'actions. Les entretiens sont conduits tout d'abord par les conseillers d'orientation. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des entretiens qui ont été nécessaires pour aboutir à un projet porté par l'étudiant.

Prise de rendez-vous pour un accompagnement approfondi	Nombre de rendez-vous	Année			Total général	Nombre total de RDV tenus
		2008-09	2009-10	2010-11		
Non nécessaire	Aucun	140	967	806	1913	
		88%	77%	72%	75%	
Nécessaire	0		6		6	
		0%	1%	0%	0%	
	1	3	9	42	54	54
		2%	1%	4%	2%	
	2	5	29	47	81	162
		3%	2%	4%	3%	
	3	3	53	74	130	390
		2%	4%	7%	5%	
	4	3	70	44	117	468
		2%	6%	4%	5%	
	5	1	25	36	62	310
		1%	2%	3%	3%	
	6	1	26	21	48	288
		1%	2%	2%	2%	
	7		17	16	33	231
		0%	1%	1%	1%	
	8	1	9	3	13	104
		1%	1%	0%	1%	
	9		9	4	13	117
		0%	1%	0%	1%	
10	1	3	1	5	50	
	1%	0%	0%	0%		
11		2		2	22	
	0%	0%	0%	0%		
12		1	1	2	24	
	0%	0%	0%	0%		
13	1			1	13	
	1%	0%	0%	0%		
15	1	1		2	30	
	1%	0%	0%	0%		
Nombre total de rendez-vous		157	1192	1078	2427	
Nombre moyen de rendez-vous		4,6	4,4	3,6	4,0	

Une analyse du nombre de rendez-vous montre que :

- En moyenne, les étudiants entrés dans le dispositif ont bénéficié 4 rendez-vous.

- Le nombre de rendez-vous par étudiant varie de 1 à 15, montrant ainsi que les difficultés rencontrées nécessitent pour certains étudiants un travail très approfondi pour aboutir à un projet accepté par celui-ci. Ainsi, 271 étudiants ont eu besoin au plus de 3 rendez-vous (48%).

A l'issue de l'identification par les équipes pédagogiques des étudiants en difficulté, le public pris en charge et suivis par les conseillers d'orientation se répartit en 3 catégories :

Certains étudiants, après un premier entretien, estiment qu'ils sont en mesure de surmonter par eux-mêmes leurs difficultés. On constate néanmoins, en 2010-11, deuxième année complète de mise en œuvre du dispositif ABRI, une régression de cette catégorie, passant de 77% à 72% de l'effectif total des étudiants identifiés en difficulté. Ceci prouve l'inscription du dispositif comme structure de recours connue et légitime pour les étudiants de l'UVSQ.

D'autres étudiants présentent des difficultés qui peuvent être surmontées avec une aide ponctuelle ou après une réorientation simple. Dans ce cas, ils sont accompagnés tout au long de leur démarche par le conseiller d'orientation du domaine. Le travail consiste en une analyse « Bilan – projet », et aboutit à élaborer un projet accepté et porté par l'étudiant.

- Enfin, il existe des étudiants en pré-décrochage ou qui ont réellement décroché. Ils relèvent du registre d'un travail approfondi, comportant des activités de motivation et une analyse du projet, un bilan des acquis, des actions de remobilisation, une remise à niveau.

Par une approche basée sur des entretiens approfondis, les conseillers procèdent à une évaluation des difficultés rencontrées, à une mise en lumière des motivations et des acquis. Au cours des entretiens, l'étudiant est invité à évoquer son parcours scolaire, du collège au lycée, jusqu'au choix de la filière universitaire dans laquelle il est inscrit. Il évoque ses choix (orientation, autres...), fait état de ses réussites, expose ses difficultés pédagogiques. Il est encouragé à analyser les causes et les conditions de ses réussites et de ses échecs, mais aussi à formuler, à décrire et évaluer ses lacunes et les difficultés rencontrées (manque de travail, motivation, difficulté de compréhension ...). Enfin, il est invité à réfléchir aux solutions et aides qu'il juge utiles. Ainsi, l'étudiant est conduit à exprimer et à formaliser son projet, à en évaluer la faisabilité, en prenant en compte les différents aspects de sa situation personnelle (situation initiale, objectifs, ressources, obstacles...). Il donne ainsi du sens au projet d'études défini, se s'approprie.

Partant de ses difficultés pédagogiques, et du projet construit avec le conseiller d'orientation, le travail d'analyse est poursuivi de façon récurrente par le conseiller de formation, pour cerner le plan d'action à mettre en œuvre, en déterminant les conditions de sa faisabilité. Cette phase est très sensible. En effet, les étudiants pour qui le projet reste incertain ou flou rencontrent une difficulté à se mobiliser pour passer à l'action et pour aller jusqu'au bout des démarches.

Dans cette phase, l'étudiant bénéficie d'un accompagnement conjoint du conseiller d'orientation et du conseiller de formation. Cette étape est axée autour de la recherche de la formation la plus adaptée à sa situation et à son projet. Cette formation peut être réalisée, soit au sein de l'université, soit auprès d'autres établissements partenaires du projet, comme le CNAM, ou encore dans des structures externes (GRETA,...).

Une analyse des entretiens qui ont ainsi été menés a permis d'identifier quelques-unes des causes des difficultés rencontrées en première année d'études à l'université, et à repérer les différentes lacunes qui étaient à leur origine. Ainsi, les raisons du décrochage ou de difficultés éprouvées par l'étudiant peuvent être mieux cernées.

Grace aux entretiens individuels, nous avons, en effet, pu répertorier différents profils d'étudiants en difficulté selon les caractéristiques de leur niveau scolaire. Les premiers présentent des lacunes dans les disciplines fondamentales, les seconds sont titulaires d'une série de bac inadaptée à la filière choisie, et les troisièmes détiennent un bac adapté mais ont accumulé toutefois de fortes lacunes dans certaines disciplines. Selon les cas, l'écart est plus ou moins surmontable.

Quand cet écart est difficile à surmonter, la réorientation vers d'autres études mieux adaptées semble s'imposer. Pour remédier aux lacunes partielles dans des disciplines fondamentales, qui sont souvent très anciennes, et constituent un véritable obstacle à la réussite en première année, une remise à niveau est nécessaire.

Les entretiens ont également mis à jour l'existence d'étudiants éprouvant de grandes difficultés et qui obtiennent des résultats très insuffisants. Ils ont parfois choisi leur cursus par défaut et/ou pratiquent pendant plusieurs années une forme de nomadisme entre les cursus, recommençant une première année dans des filières différentes. Ces étudiants assistent à certains cours de façon épisodique et ne se présentent pas aux examens. Cette situation, qui pourrait être qualifiée dans un premier temps de décrochage masqué, peut déboucher sur un véritable décrochage, après deux ou trois ans passés en première année, sans en franchir le cap.

Une autre catégorie présentant un fort risque de décrochage est constituée d'étudiants assistant à l'ensemble ou à une partie des cours et se présentent aux examens, en dépit de grandes difficultés, et cela dans la perspective de continuer à bénéficier d'une bourse ou de conserver leur titre de séjour. Ces étudiants constituent des catégories difficiles à mobiliser sur un projet alternatif.

Nombreux sont les étudiants qui expriment leurs difficultés d'adaptation au système universitaire, et c'est notamment le cas de la majeure partie de ceux qui envisagent de se réorienter vers une formation de type BTS ou DUT. Ils se plaignent souvent du manque d'encadrement et de la manière impersonnelle avec laquelle les enseignements sont dispensés à l'université (« personne ne s'intéresse à ce que je fais »). Ils expriment également les difficultés qu'ils éprouvent pour comprendre ce qu'on attend d'eux et la façon dont ils devaient travailler. Ainsi, la méconnaissance des méthodologies universitaires et le manque d'autonomie dans l'acquisition de connaissances constituent de sérieux obstacles qui déstabilisent de nombreux étudiants.

Enfin, certains étudiants résident loin des sites d'études. Cet éloignement géographique ne leur permet pas de se déplacer aisément pour une ou deux heures de cours, en particulier quand ils doivent concilier leur emploi du temps à l'université avec les contraintes horaires d'un emploi à temps partiel.

Ces entretiens ont confirmé, pour nombre d'étudiants décrocheurs, la conjugaison de plusieurs facteurs : niveau scolaire, besoin d'encadrement, contraintes diverses (disponibilité, difficultés personnelles, ...).

3. 2 Le développement des solutions de remédiation

Il est ainsi apparu clairement que la solution de remédiation à proposer aux étudiants en difficulté ne pouvait se limiter à une réorientation, sans autre accompagnement que la définition d'un projet d'étude et une aide aux candidatures. En conséquence, nous avons introduit dans le dispositif des modules de formation, construits dans une logique de consolidation et de renforcement, pour remédier aux lacunes sur les matières fondamentales et ainsi mieux préparer une orientation vers d'autres études, dans une logique de passerelle.

Les principaux besoins de formation identifiés, qui ont permis de définir un programme pour cette remise à niveau, étaient les suivants :

- L'expression écrite et la communication orale, ainsi que la structuration de l'argumentation.
- La méthodologie universitaire (prise de notes, rédaction de travaux universitaires / concours, dissertation, analyse, synthèse, présentation orale, organisation du travail).
- Les mathématiques (tous niveaux Bac ES, S, approfondissement, consolidation /concours).
- Les langues (anglais pour consolider le niveau et initiation dans d'autres langues).
- Les disciplines de spécialité : économie, physique, chimie, informatique, biologie.
- La culture générale et des éléments de méthodologie spécifiques à la préparation des concours de la fonction publique de catégorie B et C.

Il est apparu également envisageable de proposer des parcours de formation « passerelle » permettant d'intégrer une nouvelle filière ou de recommencer la première année avec les acquis

nécessaires. Par exemple, pour entrer en L1 d'informatique l'année d'après, il est possible de commencer par se réorienter vers un DUT Informatique en cours d'année.

Les solutions pédagogiques ont été mises en place progressivement, en essayant tout d'abord de trouver auprès de partenaires, ou dans les cursus existants à l'université, les modules correspondants au programme de formation qui devait être mis en place. Compte tenu des difficultés rencontrées pour y parvenir, et notamment pour répondre à cette demande dans sa spécificité et son hétérogénéité, nous avons construit un dispositif propre, conçu sur le modèle de l'atelier pédagogique personnalisé.

3. 2. 1 L'utilisation des solutions pédagogiques existantes

Les solutions mobilisées ont tout d'abord permis aux étudiants de s'inscrire et trouver le cas échéant un appui matériel. Les premières actions réalisées sont les suivantes :

- Recherche de places pour les étudiants qui n'étaient inscrits dans aucun établissement : différentes filières et composantes de l'UVSQ, autres universités, lycées, CFA ...
- Aide pour intégrer des places vacantes auprès d'établissements externes ou appui aux étudiants pour les aider à intégrer des formations de l'UVSQ, lorsque les dates d'inscription étaient dépassées.
- Démarches pour établir des partenariats avec des organismes et des institutions qui proposent des ressources et dispositifs permettant de répondre à certains besoins, pour lesquels nous n'avons pas les moyens d'intervenir. Nous nous sommes notamment rapprochés de la Mission locale de Guyancourt, pour y trouver une aide financière ponctuelle, des logements, des entrées en formation conventionnées par la région Ile-de-France... Ce partenariat est toutefois resté informel.

Des solutions pédagogiques ont été proposées et mises en place entre mars à juin 2011. Toutes les solutions expérimentées visaient à construire et à proposer aux étudiants un parcours pédagogique en fonction de leurs besoins et difficultés. Pour ce faire, nous avons d'une part tenté de diriger les étudiants vers les ressources internes, telles que le tutorat, la remise à niveau proposée en sciences pour les étudiants ayant échoué en 1^{ère} année de médecine, ainsi que certaines UE de différentes filières (méthodologie, mathématiques ...). Nous avons également recherché des solutions et des ressources pédagogiques à l'extérieur : Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP), Missions locales, CNAM, GRETA, AFPA ...

Parmi les expérimentations de solutions pédagogiques existantes, on peut citer :

- Le CNAM : c'est le cas d'un étudiant, qui présentait des lacunes en mathématiques et souhaitait poursuivre dans une filière en informatique. Des difficultés administratives ne lui ont toutefois pas permis à l'étudiant d'aller jusqu'au bout du parcours proposé au sein du (CNAM). Les résultats ne sont donc pas concluants.
- Les APP : on peut évoquer le cas d'une étudiante inscrite en L1 Eco-Gestion, qui présentait des lacunes en mathématiques (niveau terminale ES). Nous avons tenté auparavant de lui permettre de suivre les enseignements dispensés dans le cadre du DAEU B. L'enseignante a jugé cependant que le niveau trop bas en DAEU B ne convenait pas aux besoins de cette étudiante. Dirigée vers les APP, cette expérience a été un succès, l'étudiante, très satisfaite, ayant expliqué que la méthode utilisée en APP lui convenait parfaitement. Elle de plus réussi à améliorer ses résultats en mathématiques et à passer en 2^{ème} année.
- Le DAEU : nous avons expérimenté une solution pédagogique qui consistait à proposer à plusieurs étudiants de suivre des modules offerts dans le cadre des DAEU A et B. Cependant, le niveau inadéquat, l'hétérogénéité des groupes et le manque d'adéquation du contenu avec les besoins des étudiants ont conduit à estimer cette expérience non concluante.

- Nous avons également tenté de construire, pour quelques étudiants, des parcours spécifiques en choisissant des modules de différentes formations proposées à l'UVSQ, comme une UE mathématiques, proposée en Eco-gestion, une UE de méthodologie offerte en AES et un cours d'anglais dispensé par le Centre de Langues de l'UVSQ (CEREL). Malheureusement, divers problèmes n'ont pas permis de concrétiser cette solution.

Les solutions préconisées et expérimentées à ce stade n'ont pas abouti aux résultats escomptés pour différentes raisons. Nous avons été notamment confrontés à de nombreux obstacles dans l'accès aux formations, aux UE ou aux modules, ainsi qu'au manque de souplesse des dispositifs existants. En particulier, il a été difficile de prendre en compte les contraintes spécifiques du public des étudiants accueillis au sein du dispositif ABRI.

Dans la mesure où nous nous sommes rapidement trouvés confrontés à de nombreux étudiants en grandes difficultés, en particulier dans certaines filières comme l'AES, nous avons entrepris de mettre en place des actions de formation permettant de parer au plus urgent. Nous avons ainsi, en collaboration avec l'équipe pédagogique de cette filière AES, proposé aux étudiants suivis dans le dispositif ABRI des séances de révisions en mathématiques et en statistiques. L'accès à ces séances a été étendu à des étudiants en difficulté d'autres qui envisageaient une réorientation dans des formations nécessitant des bases en mathématiques, comme l'AES ou certains BTS.

Ces séances ont été animées par l'un des enseignants en charge de l'UE de mathématiques et de statistiques en AES, qui avait une expérience antérieure des publics en difficulté et en reprise d'études, et étaient en capacité de gérer l'hétérogénéité dans un groupe de formation. Les résultats obtenus ont été particulièrement positifs, en particulier en statistiques, avec un enseignement ciblé sur les attentes et les besoins des étudiants. Leur objectif était de réussir l'examen et la grande majorité de ceux qui ont suivi les séances de révision ont obtenu d'excellentes notes. En mathématiques, les résultats ont été plus mitigés, en raison d'une organisation différente, et parce que le contenu était aussi moins ciblé sur les besoins des étudiants.

Enfin, nous avons mobilisé les ressources disponibles au sein de l'université, telles que les formations linguistiques proposées par le CEREL, centre de ressources de langues de l'UVSQ. Ces formations ont permis aux étudiants de consolider, de se remettre à niveau ou de s'initier à l'anglais, l'espagnol ou à d'autres langues. Certains ont ainsi pu remédier à leurs lacunes dans ce domaine. D'autres, pour qui les compétences en langues représentaient un enjeu important, avaient également eu la possibilité de préparer et de passer l'examen du TOEIC.

Nous avons constaté par ailleurs, au fil des entretiens individuels, que chaque conseiller consacrait une partie considérable de son temps à aider les étudiants à rédiger des lettres de motivation, des CV et à les préparer à des entretiens de sélection. Nous avons ainsi proposé aux étudiants ateliers collectifs thématiques afin de consolider leurs candidatures à de nouveaux cursus, ou leur recherche de stages ou d'alternance.

Nous avons fait appel à un professionnel, consultant expérimenté dans ce domaine, pour les étudiants à la recherche d'une alternance et pour ceux qui avaient besoin d'un travail personnel plus approfondi, notamment par manque de confiance.

Ces expériences nous ont conduits à rechercher des partenariats auprès d'établissements (lycées, universités...) ou d'autres structures. Il s'agissait de construire un tissu de relations permettant d'aider l'étudiant à trouver une solution et à rebondir, lorsque qu'il ne disposait pas des atouts nécessaires (faiblesse du dossier scolaire, Bac non adapté).

Néanmoins, les difficultés à trouver des solutions adaptées à l'hétérogénéité des besoins des publics décrocheurs ont mis en évidence la nécessité d'élaborer en interne une solution spécifique, un dispositif ad hoc proposant une remise à niveau, avec un parcours pédagogique personnalisé et un suivi individualisé.

3. 2. 2 la conception et la mise en place d'un dispositif de formation 'sur mesure', propre au dispositif ABRI

Ces expérimentations, plus ou moins réussies, et ces recherches, plus ou moins infructueuses, de solutions pédagogiques à mettre en œuvre pour apporter des solutions adaptées aux besoins et profils des étudiants que nous avons accompagnés dans le dispositif ABRI, nous ont conduits à adopter une méthode différente. Ainsi, nous avons décidé de concevoir un dispositif permettant de répondre aux contraintes spécifiques de ce public. Permettant un accès aisé à la remédiation pédagogique au sein de l'UVSQ, il s'appuyait, dans la mesure du possible, sur les ressources existantes, ce qui assurait sa pérennisation.

3. 2. 2. 1 Les caractéristiques du dispositif de remise à niveau

Le dispositif de remise à niveau devait répondre aux impératifs suivants :

- Assurer un encadrement personnalisé rendu nécessaire par les difficultés d'adaptation des étudiants au système universitaire. Il s'agissait notamment de pallier au caractère impersonnel de l'environnement universitaire, à l'isolement, et de dédramatiser le sentiment d'échec. Le regroupement des étudiants leur a permis de réaliser qu'ils n'étaient pas seuls dans cette situation.
- Renforcer l'autonomie de l'étudiant.
- Remédier aux lacunes pédagogiques des étudiants, en particulier, celles accumulées dans le secondaire, afin de leur donner les moyens d'intégrer la filière visée et/ou de mieux y réussir.

Ce dispositif de formation devait également tenir compte de l'hétérogénéité des besoins identifiés (lacunes, méthodes de travail, motivation, degré d'aboutissement du projet ...), mais également répondre à la variété des projets et des situations personnelles des étudiants. Ceci ne permettait pas de proposer des parcours-types et nécessitait une approche individualisée du parcours et une personnalisation de l'encadrement pédagogique, ainsi que le recours à des méthodes pédagogiques diversifiées. Le modèle pédagogique des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) nous a semblé répondre particulièrement bien à ces conditions et convenir à la philosophie de l'accompagnement proposé dans ABRI. Ce modèle pédagogique adopté, il a dû être adapté à un public et un environnement universitaires.

Ce dispositif proposait ainsi un accompagnement de proximité et mise en œuvre d'un parcours de formation spécifique (remédiation, mise à niveau, approfondissement, parcours passerelle...) associant cours en présentiel et autoformation encadrée.

L'architecture pédagogique retenue assurait la prise en compte des préconisations initiales, en adaptation le parcours au rythme universitaire. En effet, l'inscription des étudiants dans un rythme qui les préserve d'un déphasage par rapport aux autres, afin d'éviter l'isolement et de garder le contact avec l'environnement universitaire, était importante. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de calibrer le parcours proposé sur le rythme universitaire classique du semestre. La remise à niveau a ainsi été organisée sur la même période que le second semestre 2012.

3. 2. 2. 2 Présentation du dispositif de formation RAN mis en place dans le cadre du projet ABRI

Le dispositif de formation RAN ABRI (remise à niveau), qui a été mis en place fait partie des solutions de remédiation proposées aux étudiants au sein du dispositif d'accompagnement ABRI.

Le dispositif proposait un parcours spécifique aux étudiants qui, en cours d'année, avaient envisagé de donner une orientation différente à leurs études supérieures ou de remédier aux difficultés et lacunes qui les avaient amenés à abandonner les cours. Il visait à leur permettre de mieux réussir dans ce nouveau départ à la rentrée suivante.

Ce dispositif se présentait de la manière suivante :

Module proposés	Modalités pédagogiques	Horaire hebdomadaire	Volume semestriel
Expression écrite et orale et structuration de l'argumentation	Travaux dirigés et travaux pratiques	3 heures	36 heures
Outils mathématiques	Travaux dirigés et travaux pratiques	3 heures	36 heures
Langues vivantes : anglais	Auto-formation en laboratoire multimédia	2 fois 1 heure 30	36 heures
	Atelier de conversation	1 heure	12 heures
Préparation du C2i (Certificat Informatique et Internet)	TD	2 heures (sur 9 semaines)	18 heures
	Travail personnel en auto-formation tutorée	De 4 à 7 h (sur 6 semaines)	De 25 à 40 heures

Pour chacun de ces modules, trois périodes ont été délimitées dans les 12 semaines d'enseignement avec une organisation pédagogique différente en termes de répartition entre CM et TD. Cette montée en charge permettait d'autonomiser le travail des étudiants et d'adapter le suivi à cette évolution. Ainsi :

- pour la **1^{ère} période** des **semaines 1 à 3**, les étudiants ont suivi 2 fois 3 heures d'enseignement hebdomadaires, répartis en 2 heures de TD et 1 heure de TP.
- La **2^{ème} période** de trois semaines, pour les **semaines 4 à 6**, les étudiants ont suivi 2 fois 3 heures d'enseignement hebdomadaires, répartis cette fois en 1 heure de TD et 2 heures de TP.
- Sur la **3^{ème} période** de six semaines, les **semaines 7 à 12** : les étudiants ont suivi 2 fois 3 heures d'enseignement hebdomadaires, sous la forme de 3 heures de TP.

Ce parcours s'est déroulé sur **12 semaines**, totalisant **72 heures de formation** au minimum, les étudiants devant obligatoirement suivre les deux modules d'Expression écrite et orale et structuration de l'argumentation et d'Outils mathématiques.

En outre, des enseignements de langues, prodigués dans le cadre du CEREL, et la préparation du C2I, ainsi que des modules de mise à niveau ciblée de la seconde phase étaient accessibles et fortement conseillés. Chaque étudiant a ainsi pu bénéficier d'un parcours de 144 heures de formation dans les matières fondamentales. Au total, ces étudiants ont été amenés à fréquenter les locaux universitaires environ 6 demi-journées par semaine.

Le déroulement de la formation RAN ABRI

Cette formation s'est déroulée du 25 janvier au 3 mai 2012, après une séance d'information et de présentation du parcours proposée aux étudiants intéressés, le 12 janvier 2012. Une évaluation du positionnement initial pour chacun des 4 modules a permis de déterminer le niveau et les besoins spécifiques de chaque étudiant dans les disciplines proposées. Les formateurs ont ainsi collecté les éléments leur permettant d'ajuster le contenu et le suivi pédagogique à chaque étudiant. A l'issue de la formation, une séance d'évaluation finale a été organisée, pour évaluer les progrès des étudiants.

L'évaluation du module d'Expression écrite et orale et structuration de l'argumentation, a comporté des exercices à caractère académique (dissertation, résumé) et des travaux basés sur l'expression écrite et orale d'un projet professionnel et d'études. L'entretien oral a été réalisé par un jury composé des 2 formateurs, qui ont assuré les enseignements.

Cette évaluation systématique des acquis de compétences a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de compétences détaillé, permettant notamment aux étudiants de valoriser leurs acquis lors de ce parcours. En fin de parcours, une attestation d'assiduité leur a également été remise. Une séance de remise de ces certificats a été organisée et a contribué à valoriser les efforts et les progrès. Chaque étudiant a ainsi pu prendre conscience de ses acquis et du chemin qui lui restait à parcourir, et cela a permis à tous de gagner en confiance en ses capacités.

Modalités pédagogiques

Les enseignements ont été dispensés en groupes restreints, comportant chacun de 8 à 10 étudiants, pour les modules d'Expression écrite et orale et structuration de l'argumentation et d'Outils mathématiques. Les modules d'anglais et la préparation au C2i relevaient de l'autoformation encadrée.

Au départ, il avait été préconisé de constituer 2 groupes, en fonction de la provenance des étudiants et de l'orientation de leur projet d'études. Le premier groupe était constitué d'étudiants titulaires d'un bac scientifique, souhaitant intégrer une filière à dominante scientifique ou y demeurer (informatique, physique, biologie ...) : le niveau de mathématiques visé était celui attendu en Terminale S. L'autre groupe, composés d'étudiants qui s'orientent vers des filières non scientifiques (commerce, sciences humaines ...), visait le niveau de mathématiques de Terminale ES.

Dans l'alternance des temps de travail, les TD contribuent à compléter le bagage de connaissances, et les TP développent le travail en autonomie (autoformation encadrée par la présence attentive d'un formateur). L'étudiant dispose ainsi d'un espace pour travailler à la remédiation de ses lacunes personnelles et bénéficie d'un suivi et d'un accompagnement individualisé, opéré par un formateur de proximité.

Nous avons établi un rapprochement avec les Masters de formation aux métiers de l'enseignement de l'université pour recruter ces formateurs. Chargés d'animer les modules d'expression écrite et orale et d'outils mathématiques, ils ont adapté leur posture pédagogique en fonction de la situation ou de l'activité pédagogique, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque étudiant. Ces formateurs trouvaient ainsi l'occasion de développer leur expérience pédagogique, en construisant des séquences de formation et des ressources appropriées à un public hétérogène. Ils ont été guidés dans ce travail par des enseignants confirmés qui ont assuré leur tutorat.

Les formations linguistiques (anglais) au CEREL et en TICE (préparation du C2i) au CIP répondaient également aux principes pédagogiques du dispositif de remise à niveau (RAN ABRI), notamment la personnalisation du suivi. Pour le module d'anglais, les étudiants ont bénéficié d'une évaluation initiale de positionnement permettant d'identifier les besoins linguistiques et de prescrire un parcours personnalisé en lien avec leur projet. Cet enseignement en langues associait un apprentissage en autoformation encadrée et la participation à des ateliers de conversation, les étudiants étant regroupés selon leur niveau.

Le module de TICE (préparation au C2i) comprenait des séances en présentiel, en groupe, et une partie en formation à distance, tutorée.

Sur 29 étudiants décrocheurs identifiés volontaires pour ces modules RAN en janvier, 27 se sont inscrits et 14 ont suivi les modules jusqu'à leur fin en obtenant un certificat de compétences validé.

Enfin, l'enquête de satisfaction conduite à la fin de l'expérimentation a montré que les étudiants sont majoritairement satisfaits du dispositif pour les raisons suivantes:

- Ils se sont sentis soutenus dans leurs démarches, dans leurs recherches de formations
- Ils ont réussi à construire un projet d'études/ Un projet professionnel
- Ils ont apprécié l'écoute, le soutien, la qualité du suivi
- Ils ont trouvé des conseils personnalisés

- Ils se sont sentis rassurés sur leur choix d'orientation
- Ils ont retrouvé confiance en eux

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
CNAM	Etablissement d'enseignement supérieur	Modules de formation adaptés aux projets des étudiants
Lycées et GRETA	Etablissement d'enseignement ayant des sections BTS	Formation de remédiation (APP) et orientation alternative
CFA	Enseignement professionnel	Orientation professionnelle alternative

2. Partenaires financiers

Financement	Montant du financement et part dans le budget total de l'expérimentation en % (hors évaluation)
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	714 480 €, soit 56,5 %
Cofinancements extérieurs à la structure	-
Autofinancement	544985 €, soit 43,5 %

C. Pilotage de l'expérimentation

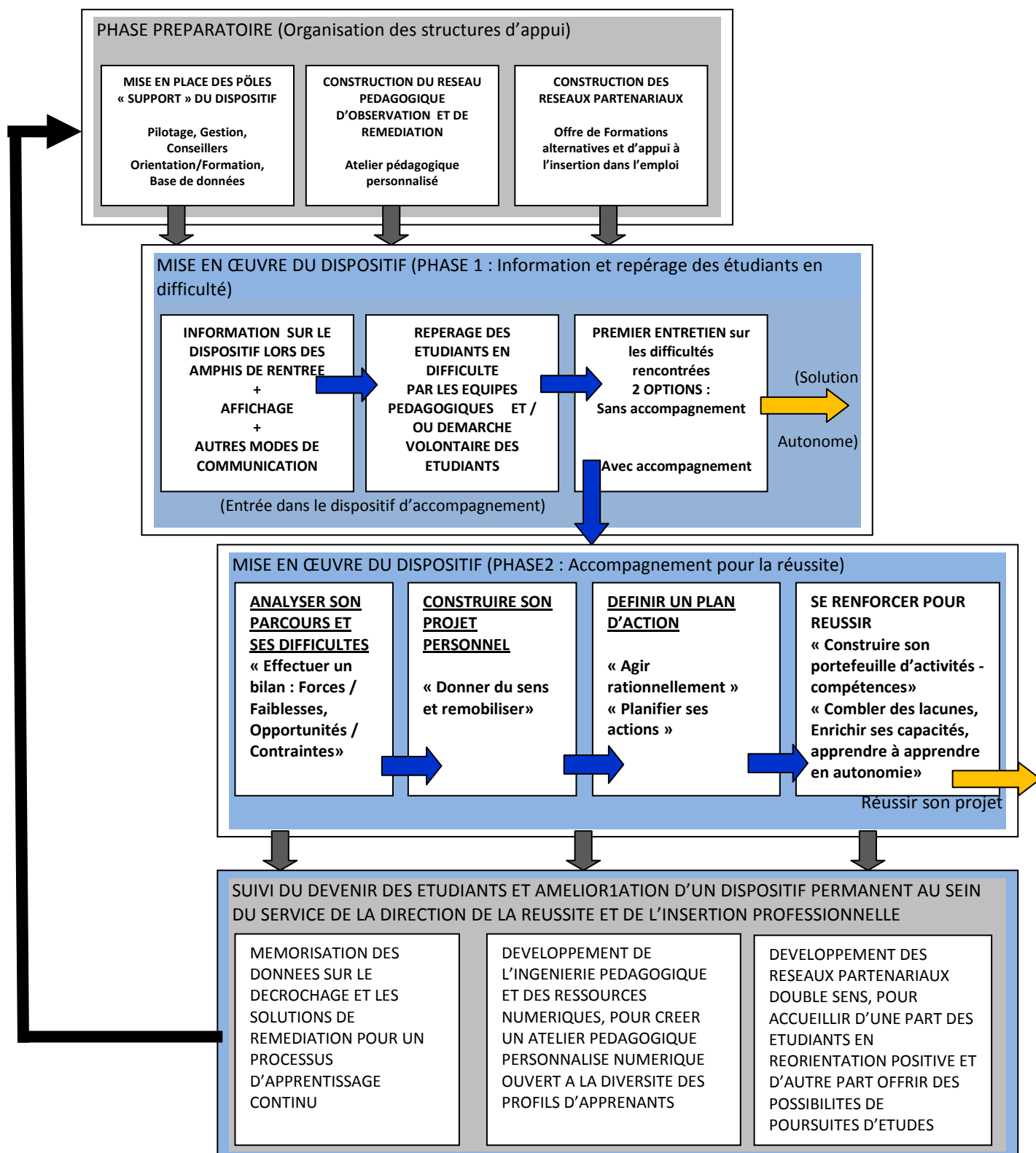
Le pilotage de l'expérimentation a été réalisé sous la conduite des responsables du projet (Directions des services universitaires impliqués : Réussite et Insertion Professionnelle, Formation Continue). Une coordination des activités a été mise en place et des réunions périodiques ont été organisées pour assurer le suivi du projet.

Un comité de pilotage a été constitué, comprenant à la fois des représentants extérieurs et des représentants de l'université. Ce comité s'est réuni en octobre 2010 et en janvier 2012. A ces occasions, les évaluateurs, présents, ont pu apporter des conseils et observations fort utiles.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Le modèle expérimenté a été construit dans la perspective de posséder un dispositif pérenne, dans les universités, qui contribue à éviter les sorties précoces, sans formation et sans diplôme, d'une partie non négligeable des étudiants entrés en première année d'études supérieures. Il peut être représenté par le schéma ci-dessous :



B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Il est essentiel d'intervenir le plus tôt possible sur les primo-entrants à l'université (étudiants en 1^{ère} année de Licence et de DUT). Ces étudiants rencontrent souvent des problèmes d'adaptation multidimensionnels. D'une part, ils vivent mal leur intégration au contexte universitaire (absence d'accompagnement, gestion du temps, des contraintes personnelles, isolement relatif). D'autre part, ils saisissent incomplètement, et avec retard, les modalités d'apprentissage propres à ce contexte (adaptation de niveau, autonomie, travail personnel, importance de l'autoévaluation de son travail, rareté relative des évaluations...).

Lorsqu'ils trouvent une structure pour faire part de leur difficultés, analyser avec clarté leur situation, trouver une remédiation rapide (souvent en appui sur des dispositifs existants : modules méthodologiques, tutorat...) et disposer d'une aide pour mieux s'organiser, une large partie d'entre eux se maintient dans l'orientation choisie, avec de bonnes perspectives de réussite en première année. Pour cette première catégorie, il faut simplement un accompagnement léger, qui facilite leur entrée à l'université, d'où l'importance et l'intérêt d'intervenir tôt.

Un second groupe d'étudiants présente de graves lacunes accumulées antérieurement qui obèrent leur réussite dans les études universitaires. L'expérimentation a montré que l'on peut agir, en proposant une formation plus adaptée (réorientation) et / ou en installant une structure de remédiation pour combler ces lacunes. Un dispositif d'atelier pédagogique personnalisé, centré sur les disciplines fondamentales, utilisant les ressources numériques et mettant en œuvre une pédagogie active (TD, TP), encadré par des tuteurs, eux-mêmes en apprentissage pédagogique, peut apporter des solutions. Cet atelier pourrait également être mobilisé dans le cadre de passerelles d'orientation nécessaires dans certaines situations. Il s'agit d'un accompagnement, basé sur un projet réaliste de l'étudiant, focalisé sur « apprendre à apprendre » et « combler ses lacunes », qui va permettre ainsi à l'étudiant de réussir dans la voie d'études supérieures choisie.

Enfin, un dernier groupe est constitué par des étudiants au potentiel fort éloigné d'une possibilité de réussite en études supérieures longues. Pour ce groupe, il faut procéder à une réorientation vers des études courtes, notamment de techniciens supérieurs. L'accompagnement de ces étudiants consiste d'une part à les aider dans la recherche d'une solution, surtout quand elle envisage la voie de l'alternance. La construction de réseaux partenariaux avec des établissements proposant ces formations est alors essentielle. Lorsque cette situation est identifiée, il est important de compléter l'aide à la recherche d'un établissement et d'un contrat d'alternance, en proposant aux étudiants des formations d'appui pour mener à bien les démarches à conduire (rédaction de lettre de motivation, du CV, réalisation d'un portefeuille de compétences, prospection...). Une formation de remise à niveau, orientée sur les disciplines essentielles, complète le dispositif et permet la réussite dans la formation et le diplôme visé.

L'identification précoce des publics en difficulté, réalisée au sein d'une structure permanente, insérée dans le service de l'université ayant la mission de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle, permet de mettre en œuvre les accompagnements nécessaires et adaptés aux différentes catégories d'étudiants en difficulté, ceci pour les aider à surmonter les difficultés et à réussir dans un cursus d'études supérieures.

2. Utilité et pérennisation du dispositif

Les actions de communication réalisées autour de l'expérimentation, tant en interne qu'en externe, ont mis en évidence l'utilité fondamentale d'un tel dispositif et nous aussi ont permis de mieux cerner ses conditions de pérennisation. L'expérimentation menée à l'UVSQ a été notamment présentée dans plusieurs médias et lors de manifestations publiques, comme un reportage de France 3 diffusé au journal télévisé. Le dialogue initié lors de ces manifestations publiques a prouvé l'utilité

sociale de cette action contre le décrochage, qui préserve du gaspillage humain et financier qu'il occasionne. En effet, l'abandon en cours d'études favorise une logique de l'échec pour les étudiants, occasionne des difficultés à s'insérer durablement dans l'emploi, aggrave leur précarité sociale et va à l'encontre des politiques de formation d'une main d'œuvre qualifiée.

Pour répondre le mieux possible à cet enjeu social, l'équipe de l'UVSQ, porteuse de l'expérimentation, l'a conduite avec un souci permanent de recherche des conditions de fonctionnement les moins onéreuses et les plus efficaces. Pour mesurer réellement l'efficacité de ce dispositif, il aurait certes été nécessaire de pouvoir suivre devenir de ces étudiants à 6 mois et plus à un an, ce qui aurait vraiment finalisé l'expérimentation. Faute d'avoir eu l'autorisation de prolonger le temps d'exercice du dispositif, nous avons néanmoins réalisé une enquête auprès des étudiants ayant bénéficié du dispositif. Ses résultats prouvent qu'ils sont globalement satisfaits et permettent de considérer qu'ils ont au moins repris confiance en eux, en disposant d'une voie de formation alternative et en lien avec leur projet personnel.

Un dispositif d'accompagnement minimal, structuré selon le modèle présenté ci-dessus, complété par un atelier pédagogique personnalisé et numérisé (APPN) semble donc ainsi parfaitement pérennisable et transférable, dès lors qu'il fonctionne en collaboration entre les services et les formations de l'université. Ceci suppose cependant que des moyens humains et financiers soient dédiés à cette structure.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Un tel dispositif trouve naturellement sa place au sein du service de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle, avec une articulation avec différents autres services notamment ceux en charge de l'innovation pédagogique et TICE, de la formation tout au long de la vie, de l'apprentissage et des relations avec les milieux économiques. Ces synergies internes doivent s'appuyer aussi sur des réseaux partenariaux, d'une part avec des établissements proposant des BTS et d'autres institutions de formation professionnelle (CFA, écoles spécialisées...) et d'autre part qu'avec les organismes publics ou associatifs dédiés à l'emploi ainsi qu'à la jeunesse.

Le dispositif, piloté par le service de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle, bénéficie d'un comité de pilotage faisant place aux autres services concernés, ainsi qu'aux institutions externes. Ceci doit à la fois favoriser permettre la communication autour du dispositif et son amélioration en continu.

Conclusion

L'expérimentation a démontré tout d'abord que le phénomène du décrochage touchait un nombre considérable d'étudiants entrant à l'université en première année, de toutes les formations. Elle a aussi prouvé qu'il était possible de concevoir un dispositif qui lutte efficacement contre ce phénomène.

L'accompagnement qu'il propose permet tout d'abord d'analyser les difficultés, de définir ensuite un projet de formation, et enfin de combler ses lacunes afin de bien se préparer à une éventuelle réorientation ou à un redoublement réussi. Au total, il rétablit la confiance et permet à l'étudiant de donner du sens à sa formation.

La réussite dans l'enseignement supérieur repose, pour l'étudiant, sur la conquête de son autonomie dans l'acte d'apprendre à apprendre. Une structure comme l'atelier pédagogique personnalisée numérique peut jouer un rôle essentiel dans cet apprentissage.

Annexes jointes au dossier :

A 1 : publics bénéficiaires de l'expérimentation	A 2 : calendrier et actions mises en œuvre
A 3 : outils développés dans le cadre de l'expérimentation	A 4 : compte-rendu d'exécution financière final

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>